

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 18 DECEMBRE 2025

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-06-10 – ENVIRONNEMENT (8.8) – ADHÉSION À LA CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

DATE DE CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 23 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de TOUSSAINT André), GASPAR Isabel (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT Jean-François), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de CAULE Emeline), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRAG Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), LALEVÉE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MANSION François, CHENOT Tony, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, FAVRET Régis.
<u>Avis de procuration :</u>	14 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	42 présents
<u>Nombre de votants :</u>	56 votants

Depuis 2013, les territoires du Sud de la Meurthe-et-Moselle sont fédérés autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de promouvoir la coopération et mener des actions communes en matière d'aménagement, d'urbanisme, de mobilités, d'économie, d'énergies et d'alimentation.

Sur la thématique de l'énergie, si la CC2T a souhaité garder son autonomie en matière d'investissement dans les énergies renouvelables (EnR) et n'a pas souhaité s'engager dans l'outil commun de la SEM Energie de la Multipôle, elle partage néanmoins les grands principes et les objectifs commun contenus dans la charte de développement des énergies renouvelables et de récupération (chaleur fatale notamment).

Les principes de cette charte sont ci-dessous résumés. Ils donnent un cadre de référence pour les collectivités afin d'organiser et accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans l'intérêt du territoire.

Principes communs à l'ensemble des filières :

- Renforcer l'autonomie énergétique du sud 54.
- Impliquer les collectivités publiques, les acteurs locaux et les citoyens dans les projets (prise de participation au capital, foncier public, gouvernance citoyenne, ...).
- Favoriser les activités locales et de développement territorial qui ne remettent pas en cause l'activité agricole nourricière et évite au maximum le recours aux terres agricoles.
- Insérer les énergies renouvelables et de récupération au cadre de vie et préserver le patrimoine et les paysages.
- Renforcer la qualité et la cohérence environnementale pour que ces projets aient, au final, un impact global positif.
- Respecter les orientation sud SCOT en limitant notamment l'artificialisation des sols et le respect de la biodiversité.

Principes par filières :

- Solaire photovoltaïque et thermique : favoriser les boucles d'autoconsommation, permettre un développement raisonnable et durable de l'agrivoltaïsme. Sur ce point particulier, la Multipôle a adjoint à la charte une annexe dédiée au sujet de l'agrivoltaïsme qui reprend notamment les prescriptions de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, la limitation de la taille des projets et l'intérêt partagé de faire émerger un projet démonstrateur dans le sud Meurthe-et-mosellan.
- Eolien : un axe stratégique compte tenu d'une puissance de production très intéressante malgré une faible emprise au sol pour des secteurs à faibles niveaux d'enjeux paysagers et de protection de la biodiversité. A noter que les contraintes militaires constituent sur le territoire une limite à son développement à court terme même si elles pourraient être réévaluées à plus long terme par l'impératif de production d'énergie renouvelable.
- Méthanisation : au regard des unités déjà installées, une attention est portée sur la stabilité de sa croissance et sur le maintien de conditions de développement vertueuses au regard des enjeux alimentaires, paysagers, sociaux et environnementaux.
- Bois énergie : maîtriser le développement de cette filière historique qui génère des pressions sur la ressource en bois dans des forêts déjà fragilisées face aux changements climatiques.
- Géothermie de surface : encore trop peu répandue à l'échelle du sud Meurthe-et-mosellan, elle constitue un levier de transition majeur pour l'approvisionnement en chaleur des bâtiments ainsi qu'en froid.

- Géothermie profonde : l'amélioration de la connaissance du sous-sol permettrait d'alimenter des réseaux de chaleur et de décarboner des processus industriels.
- Récupération chaleur fatale : énergie à prioriser car déjà existante à travers l'activité industrielle présente sur le territoire.
- Hydroélectricité : malgré un fonctionnement en continu, potentiel de développement réduit avec des projets de « petite » hydroélectricité qui doivent limiter les atteintes à la biodiversité.

Non opposable mais à valeur de recommandation, cette charte précise également les trajectoires et les objectifs quantitatifs de développement des énergies renouvelables et de récupération par filières aux horizons 2030, 2040 et 2050.

Ce document a été établi en concertation avec les EPCI et correspond, dans ses attendus, aux exigences poursuivies par la CC2T à l'occasion notamment de la réalisation du parc solaire du Génie à Ecrouves : attention sur la qualité du foncier, à l'impact sur la biodiversité et les paysages, financement participatif, investissement public dans la société de projet, ...

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Approuver le projet de Charte de développement des énergies renouvelables et de récupération du Sud Meurthe-et-Moselle**
- **Autoriser monsieur le Président à signer la Charte précitée**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX